

ANSANM NOU LÉ PARÉ

GUIDE

Se préparer aux situations d'urgence & de catastrophe

Plan de mesures d'urgence
et de solidarité



Pour les associations réunionnaises



Élaboré par : AFPCNT



COMITÉ DE RÉDACTION

Nicolas Chebroux, coordinateur du projet Culture du risque et sécurité civile de La Réunion, AFPCNT

Céline Le Flour, chargée de mission Outre-Mer et appui associatif, AFPCNT

Martine Nourry, consultante en innovation sociétale et en résilience territoriale

Virginie Perromat, consultante en prévention des Risques Majeurs et Résilience

Hripsimé Torossian, consultante en Réduction des risques de catastrophes et Résilience

COORDINATION

Céline Le Flour, Virginie Perromat et Hripsimé Torossian

CONCEPTION GRAPHIQUE

Aurélie Hoarau-Michel et **Maria Phieros**, AM Studio Créatif SARL, Communication et Marketing Web

REMERCIEMENTS POUR LEUR ÉVALUATION DU GUIDE EN TANT QU'UTILISATEURS FINAUX

Association Fedep (Saint-Denis)

Association K-pab6T (Saint-Benoît)

MJC-Centre Social Bambous Girofles (Saint-Benoît)

Association Tred'Union (Saint-Leu)

Unis Cité (Saint-Benoît)

REMERCIEMENTS POUR LEURS CONSEILS, RELECTURE ET CONTRIBUTIONS

AFPCNT, Mme Ghislaine Verrhiest-Leblanc, Directrice Générale.

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion,

Mme Sabine Staal, Chargée de mission Animation des Politiques des Risques Naturels.

État-major de Zone Océan Indien, M. Thomas Pinot, Adjoint civil au chef d'état-major.

Groupe de Travail Résilience des Outremer, M. Danilo Hoarau

Plateforme d'Intervention Régionale Océan Indien, Mme Zoé Trevisan



PRÉAMBULE CONJOINT DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA RÉUNION ET DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'AFPCNT

« Ansanm, nou lé paré »

La solidarité exprimée par nos concitoyens lors de situations d'urgence ou de catastrophes est remarquable. Elle se concrétise par diverses actions d'entraide entre voisins, par des dons et distributions de biens et services de première nécessité, ou encore par du soutien psychologique et social. Cette solidarité révèle ainsi une force au cœur de notre société, lorsque par exemple un cyclone, une pandémie, un feu majeur ou une inondation frappent. Du Cadre de Sendai des Nations-Unies pour la réduction des risques de catastrophes aux expériences vécues de nos villes, villages et quartiers, le rôle des associations est souvent souligné pour illustrer et encourager cette force de solidarité citoyenne.

La richesse et la diversité de notre tissu social, fort d'environ 15 000 associations à La Réunion (action sociale, santé, sport, environnement, etc.), constitue donc une ressource importante de notre capacité de résilience lors de catastrophes. D'un côté les associations peuvent compléter, selon leurs champs d'action (activités de soutien, mobilisation de bénévoles, logistique), les interventions des différents services publics de sécurité civile, de santé, etc. D'un autre côté, les associations peuvent jouer un rôle essentiel avant, pendant et après une catastrophe, pour partager des messages de prévention et de culture du risque avec les populations. Leur éthique de solidarité s'illustre particulièrement au bénéfice des personnes vulnérables, que certaines associations connaissent bien dans leurs activités habituelles (situations de handicaps physiques et mentaux, d'isolement, de pauvreté, etc.).

C'est pourquoi nous sommes heureux de proposer ce guide à toutes les associations qui souhaitent accroître les bienfaits de leurs activités solidaires. Il suit un processus flexible de planification d'urgence, à adapter à chaque contexte associatif, face aux différents risques réunionnais. Chemin faisant, cet outil vous permet de renforcer vos capacités d'intervention face à une urgence pouvant interrompre les services courants à vos bénéficiaires et adhérents. Ce guide contribue également à identifier et structurer les actions de solidarité à offrir à nos concitoyens en contexte de catastrophe, en lien avec les collectivités locales et leur plan (inter) communal de sauvegarde.

Ce document est le fruit d'une concertation, ouverte et continue, entre plusieurs partenaires que nous souhaitons ici remercier chaleureusement : la FEDEP, Unis Cités La Réunion, Tred'Union, k-pab6T, MJC Centre Social/ Girofles Les Bambous, la PIROI de la Croix-Rouge française et les services préfectoraux (EMZ, DEAL, cohésion sociale). Il sera complété, dans les prochains mois et années, par d'autres outils et événements (ateliers de préparation aux catastrophes, colloques, etc.) permettant à notre tissu associatif d'avancer ensemble, avec ses partenaires publics, pour un enrichissement mutuel bénéfique à notre résilience collective.

N'hésitez donc pas à contacter le Groupe de travail local réunionnais de l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques pour en savoir plus.

Aidons-nous à nous aider, ansanm.



Monsieur le Préfet de La Réunion
Jérôme FILIPPINI



Monsieur le Président de l'AFPCNT
Christian KERT

TABLE DES MATIÈRES

Pourquoi un plan de mesures d'urgence et de solidarité ?	5
Les étapes préliminaires	
Connaître les risques de son territoire, sa vulnérabilité et celle de ses bénéficiaires	8
Établir le plan de mesures d'urgence et de solidarité en équipe avec le soutien de la Direction	9
Le plan de mesures d'urgence et de solidarité	
1. Rédiger le mot de la présidence/direction générale	10
2. Être alerté, alerter et mobiliser	11
3. Identifier des lieux sûrs de coordination	13
4. Structurer l'équipe de coordination et de réponse	14
5. Maintenir le fonctionnement de votre association en mode dégradé	15
6. Détailler les services à offrir en cas d'urgence	16
7. Assurer les moyens de communication	17
Maintenir le plan de mesures d'urgence et de solidarité opérationnel	18
Réaliser un retour d'expérience (RETEX) : le bilan	19
Auto-évaluation et identification des besoins internes	20
Conclusion	21
Glossaire et sigles relatifs aux risques majeurs	22

Pourquoi un plan de mesures d'urgence et de solidarité ?

En cas de catastrophes naturelles, technologiques ou d'autres évènements comme une pandémie, une crise sociale paralysante, etc., l'activation du Plan de Mesures d'Urgence et de Solidarité (PMUS) permet de contribuer à la **sauvegarde** de **vos personnel, de vos locaux et de vos biens tout en poursuivant votre activité en mode dégradé**.

Pendant cette période et après, la poursuite de vos missions de **solidarité** constitue un enjeu majeur. Elles participent à **répondre aux besoins**, parfois spécifiques et souvent spontanés, de **vos bénéficiaires** et à renforcer les capacités de **soutien des opérations de secours et/ou de gestion de crise**.

Té wi, lé sériyé kan ronpwin i blok, kan koudvan i fane ou sinonsa dolo i ravine dann somin



Votre qualité d'association permet une **relation privilégiée avec les communautés** de votre territoire. Vous êtes donc un **interlocuteur clé et acteur** de l'**atténuation des conséquences d'une catastrophe** au moyen de :

- **votre soutien** pour **développer des services adaptés**, additionnels à ceux proposés par les services communaux et ceux de l'Etat.
- **l'apport de solutions avec la gouvernance territoriale** ;
- la remontée d'informations **auprès des services de l'Etat pendant et juste après l'événement** concernant :
 - les ressources disponibles sur le terrain au plus proche de la population ;
 - leurs **besoins d'aide spécifique** ;

Votre force au quotidien et **vos savoir-faire** sont précieux en situation d'urgence et/ou de catastrophe :

- **auprès de publics diversifiés** : personnes âgées, jeunes familles, personnes porteuses de handicap, sans domicile fixe, en situation de précarité, isolés sur le plan familial et/ou communautaire, avec des besoins spécifiques, allophones, etc.
- **votre offre de services spécialisés** : alimentation, habillement, services d'interprétation, actions de solidarité sur la base religieuse/ culturelle, gestion de foule et de circulation pour de grands événements, etc.

Votre savoir-faire associatif et votre connaissance du contexte sont importants pour compléter les ressources d'interventions communales (dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde notamment) ou plus largement relevant de la sécurité civile pendant une catastrophe (activation du dispositif d'ORganisation de la Réponse de la SEcurité Civile - ORSEC). Ce constat majeur a été souligné tant à l'international qu'en France continentale et océanique et encore lors de la pandémie de Covid19.

Le but du présent guide est d'encourager et de faciliter la mise en place de votre Plan de Mesures d'Urgence et de Solidarité (PMUS) afin de renforcer vos capacités de soutien communautaire en cas de catastrophes.

Votre PMUS, rédigé en équipe et mis à jour régulièrement, sera primordial dans l'amélioration de votre capacité de rebond et celle de vos bénéficiaires.

Pour la réussite de cette démarche, votre PMUS devrait être connu par toutes les personnes concernées dans votre association et également signalé au Référent Risques Majeurs de votre commune. Il devrait également être activé régulièrement pour confirmer sa qualité opérationnelle et permettre à chaque partie prenante de s'emparer de son rôle activement.

Ce guide propose des conseils et un contenu de base pour la rédaction de votre plan (document canevas à compléter séparément). En fonction des spécificités de chaque association, les différentes sections sont à adapter. Vous n'êtes pas seul pour la rédaction et la mise en oeuvre de votre PMUS, un accompagnement organisé par l'équipe de l'AFPCNT en charge de la démarche (GT local de la Réunion) complètera votre préparation sous la forme d'ateliers.

Sat nou propoz azot terla, sé kom in bertel ek detrwa zoutiy ek tiktak pou konstrwi zot plan.



**Azot mèm i koné zot lantouraz,
zot maniyr fé sat i galiz somin...**

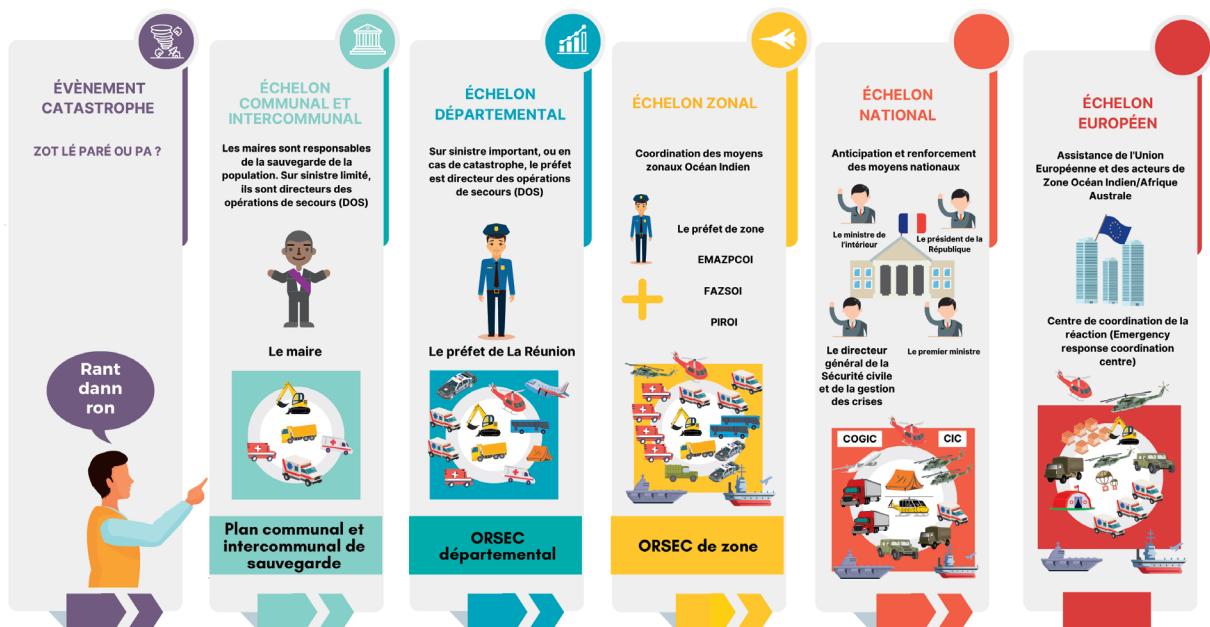
**Fo pa zot la pèr adaptali kom lé
bon pou zot ; sat i kont sé fanali
ek zot lantouraz.**

Fo anpar par nou mèm



Création originale inspirée de la source : IRMa, guide PFMS.

Organisation des secours : la chaîne opérationnelle Kisa i fé kosa



Inspirée de la source : Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises – Ministère de l'Intérieur et de l'Outre Mer, schéma d'organisation des secours.

Connaître les risques de son territoire, sa vulnérabilité et celle de ses bénéficiaires

LES INFORMATIONS À COLLECTER AU PRÉALABLE

- Les risques majeurs sur mon territoire
- Les risques majeurs pour mes locaux d'association
- Le point sur chaque risque majeur en général

Un **risque majeur** fait référence à la possibilité qu'un **événement d'origine naturelle ou humaine** se produise. Ses effets peuvent toucher / mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des **dommages importants** et **dépasser les capacités de réaction de la société**. Un risque majeur se caractérise donc par la faible probabilité d'un événement inhabituel et par son importante gravité.

La Réunion est concernée par 7 risques naturels et par les 4 risques anthropiques technologiques. La connaissance des aléas et les enjeux de son territoire est essentielle pour se préparer à la survenue d'une catastrophe naturelle, technologique ou bien d'une situation déstabilisante pour la société (pandémie, crise sociale, etc.).

L'ESSENTIEL



Identifier les risques



Evaluer la vulnérabilité de son association (aspects humains et structure bâtie/équipement)



Evaluer les risques pour sa communauté de bénéficiaires



Questions à se poser :

- Connaissons-nous les risques majeurs sur notre territoire ?
- Savons-nous quels sont les dommages induits par ces risques ?

POUR



Sensibiliser, informer et impliquer sa hiérarchie, les membres de l'association (bénévoles et/ou salariés) et ses bénéficiaires



Adopter une démarche d'anticipation et de préparation adaptée et inclusive dans l'intérêt de tous

COMMENT connaître les risques ?



Les risques majeurs en général



Les risques naturels à La Réunion



Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)



Les risques près de chez soi (Géorisques)

Exit pa koz ek bann gramoun, banna néna bonpeu konésans dsu sat la spasé dann kartiyé. Anpliskesa va fé plézir bann zarboutan partaz sat zot la viv dann tan lontan.



Contacter votre mairie pour accéder au Dossier d'Information communal des Risques Majeurs (DICRIM) de votre commune.

Établir le plan de mesures d'urgence et de solidarité en équipe avec le soutien de la Direction

LES CRITÈRES POUR LA RÉUSSITE DU PROJET DE PMUS

- Avoir le soutien de la direction
- Identifier un/des responsable(s) de projets mobilisateurs et méthodiques ainsi que les membres de son équipe ayant une très bonne connaissance de l'association et de ses activités
- Fédérer l'équipe autour des bénéfices de la préparation à une situation d'urgence et/ou de catastrophe

Comme pour la protection contre les incendies, la mise en oeuvre de votre PMUS nécessite dès le début l'engagement de la direction, l'adhésion à la démarche et la participation au projet de l'ensemble des membres de l'association, ceci sur le long terme.

L'ESSENTIEL



Faire connaître l'état des risques majeurs et la vulnérabilité de son association/de sa communauté



Présenter les bénéfices de la préparation aux catastrophes



Communiquer largement pour fédérer autour de la réalisation du projet et garantir sa continuité dans le temps

POUR



Que chacun dispose de la nécessaire compréhension des risques, des enjeux et des procédures



Que chacun se sente concerné et responsable, acteur de sa propre sécurité ainsi que de celle de sa communauté



La réussite du projet sur le long terme : cette démarche doit être appropriée par tous

COMMENT ?



Projeter un support vidéo sur la préparation des catastrophes



Projeter un support vidéo sur la planification familiale



S'aider du document d'information de la PIROI



Bénéficier de témoignages en ligne des sinistrés de catastrophes



Oubli pa zot néna lekspériyans i kont, zot la fine viv situasiyon i ariv pa toultan. Sé in bon soubasman pou konstrui zot plan

LE PLAN DE MESURES D'URGENCE ET DE SOLIDARITÉ (PMUS)

OBJECTIF

Présenter, dans le PMUS, l'engagement et le soutien de la Direction de votre organisme
Impliquer aussi l'ensemble du personnel, grâce à une communication provenant de la Direction

MOT DE LA PRÉSIDENCE OU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Exemple de mot d'introduction :

Je tiens à remercier tous ceux qui ont permis la réalisation de notre plan de mesures d'urgence et de solidarité permettant à notre association d'améliorer notre préparation aux catastrophes et à des évènements déstabilisants.

Tout d'abord, si l'imprévu et l'impensable devaient arriver, nous espérons pouvoir continuer nos missions auprès de nos bénéficiaires.

Par ailleurs, si la municipalité avait besoin de notre soutien afin d'aider les personnes sinistrées, nous souhaitons être solidaires.

Ensemble, nous sommes plus fort. C'est pourquoi nous demandons la mobilisation et la collaboration de tous les employés et bénévoles pour la mise en oeuvre efficace et l'amélioration continue de notre plan de mesures d'urgence et de solidarité.

L'ESSENTIEL



Communiquer largement pour fédérer autour de la réalisation du projet et garantir sa continuité dans le temps



Questions à se poser :

- Quels sont les éléments de contenu essentiels ?
- A quelle occasion et comment communiquer auprès des employés et bénévoles ?

POUR



Que chacun se sente concerné, acteur de sa propre sécurité ainsi que de celle de sa communauté



Que chacun dispose de toutes les informations nécessaires à la compréhension du PMUS

COMMENT ?



En positionnant la direction dans une démarche projet engageante pour l'équipe et l'association



En intégrant l'objectif d'écriture collaborative du projet



En proposant une animation positive et participative, originale et constructive



Découvrir la méthode Lego®
Serious Play®

Ti modékri la néna son pwa. Kan ou koz ek Lo kèr, domoun i anbark dann lo mouvman. Pou kisa ou koz ? Kosa lé important di pou li ?



ÊTRE ALERTÉ, ALERTER ET MOBILISER

OBJECTIF : ÊTRE VIGILANT ET RÉACTIF POUR INFORMER, ANTICIPER ET ACTIVER VOTRE PMUS



en cas d'alerte reçue par les autorités et/ou de danger immédiat à proximité pour mon association et nos bénéficiaires



dans le cadre de l'activation du PMUS

Voir le schéma d'alerte interne

En phase de vigilance, il est primordial de suivre l'évolution de la situation en temps réel pour anticiper et être réactif, transmettre l'information le plus rapidement possible (dès que le message d'alerte est donné) et activer votre PMUS dans les meilleurs délais.

En fonction du type d'aléa naturel, quatre échelles de vigilance permettent de **se préparer à un évènement naturel intense qui pourrait survenir dans les jours ou heures à venir**, comme les cyclones. Dans le cas d'un **danger soudain** et imminent, une explosion dans une usine par exemple, l'**alerte** est donnée dès lors que l'évènement peut porter atteinte à l'intégrité physique des personnes.

L'alerte aux populations est transmise par les autorités par un **message retransmis sur les téléphones portables via le système FR-Alert, à la radio, tv, web et bulletins météo ou hauts parleurs et porte à porte** si le danger est soudain.

L'ESSENTIEL



Connaître les échelles de vigilance et se tenir informé



Connaitre les moyens par lesquels l'alerte est transmise



Avoir identifié les intervenants relais dans mon association qui recevront le message d'alerte interne et mobiliseront les personnes pertinentes selon la situation d'urgence

POUR



Assurer la diffusion de l'information auprès de vos salariés/bénévoles et la participation éventuelle de votre communauté en cas de catastrophe ou d'urgence



Assurer la transmission efficace de l'information auprès de vos employés/bénévoles/membres (planifier déjà des outils de communication qui seront utilisés, par ex : téléphone, SMS, courriel, site web, radioamateur, etc.)

COMMENT ?



Connaître les échelles de vigilances



Identifier les conduites à tenir



Adopter les bons réflexes selon le risque



Consulter les bulletins de vigilance Meteo France

Questions à se poser :

Qui sera en charge d'alerter les autres personnes de l'association ?

Avons-nous déjà pensé à mettre par écrit un schéma d'alerte pour notre association ?

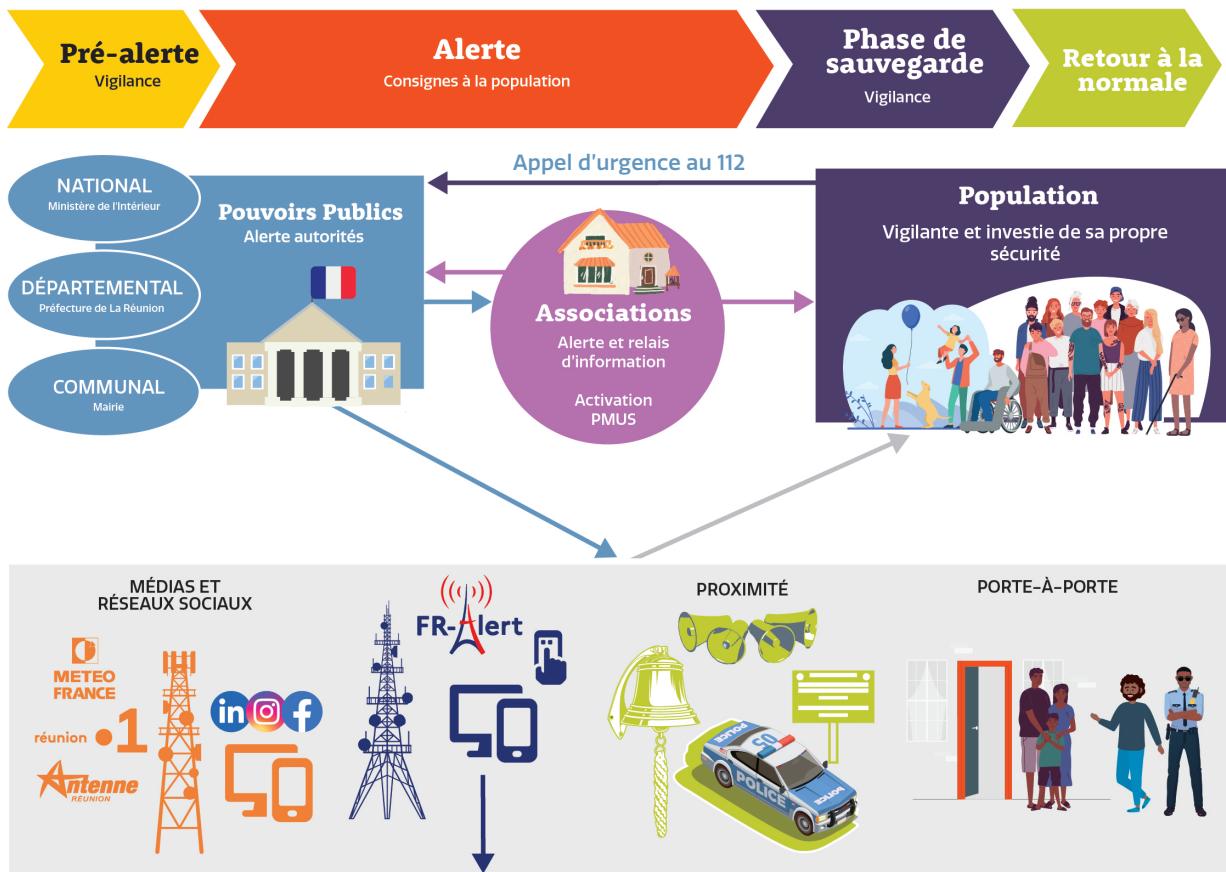
Par quels moyens l'information sera-t-elle diffusée et comment les personnes identifiées seront-elles mobilisées ?

Lotan néna son tan ; konfonn pa vitès ek presipitasiyon. Oplis lo bann zinformatiyan sra bon oplis domoun sra paré pou anparé.

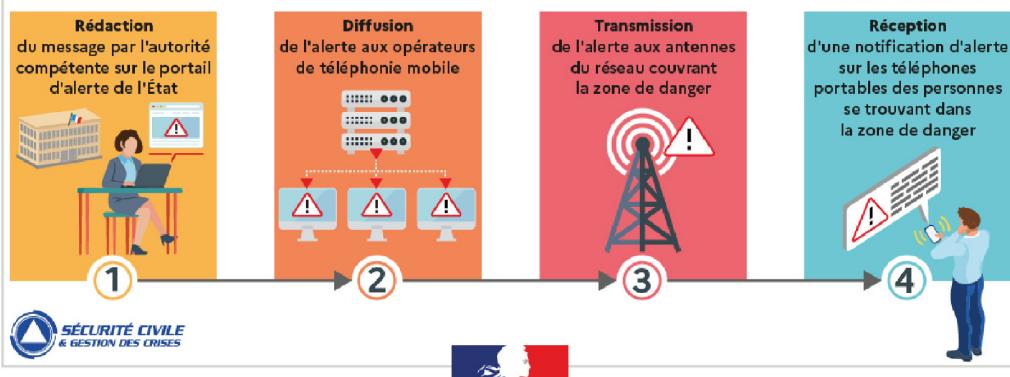


ÊTRE ALERTÉ, ALERTER ET MOBILISER

Kisa i di pangar kisa ?



En cas de danger majeur, qu'il soit naturel, industriel, sanitaire ou terroriste :
comment fonctionne FR-Alert ?



IDENTIFIER DES LIEUX SÛRS DE COORDINATION

OBJECTIF : ASSURER VOTRE CAPACITÉ D'ACTION



Disposer d'une salle de coordination



Avoir un plan B



Assurer la disponibilité des ressources humaines et matérielles nécessaires



Savoir durer dans le temps

Le déclenchement de votre PMUS nécessite de **vous réunir dans un lieu approprié et sûr pour mettre en place vos actions de coordination interne et externe**.

Ce lieu doit être identifié au préalable, **disponible en tout temps**, avec l'ensemble du matériel nécessaire à la coordination des opérations à mener dans une situation d'urgence ou de catastrophe.

Vos locaux peuvent être inaccessibles dans certains cas. Prévoir un **lieu de repli** pour votre coordination avec un jeu de **matériel supplémentaire prépositionné**.

L'ESSENTIEL



Identifier un lieu principal, en fonction des habitudes de votre organisme, qui dispose du matériel nécessaire à la coordination



Prévoir un lieu de repli en cas d'inaccessibilité de votre salle de coordination



Référencer le matériel nécessaire pour la coordination et la réponse à l'urgence



Avoir des copies papier et électroniques des documents les plus importants ailleurs qu'au bureau principal



Identifier des lieux de repos et de restauration pour les équipes

POUR



Garantir le maintien des capacités de votre organisation à gérer les situations d'urgence et de catastrophe



Disposer du matériel nécessaire à la réponse à l'urgence et travailler dans les meilleures conditions



Gérer dans le temps les ressources humaines avec des temps de repos et éviter l'épuisement des équipes

COMMENT ?



Vérifier la capacité de fonctionnement des équipes dans les 2 salles et prévoir une mallette de matériel dans les 2 lieux



Informer tous les acteurs de l'emplacement des lieux de coordination interne et externe



Prévoir une mallette de matériel dans les 2 lieux

Questions à se poser :

- Quelles sont les qualités d'une salle de coordination ? Est-ce que les éléments essentiels à la coordination sont disponibles ?
- Quelles sont nos ressources pour assurer notre efficacité en cas d'urgence ou de catastrophe ?
- Quelles sont nos ressources de relève en cas de sinistre de longue durée ?
- Avons-nous une entente/ un partenariat avec des organisations externes pour un lieu de repli ?

Apresa, ou peu osi fé travaye la out kaz ek out bann marmay... ou sinonsa lakaz out bann vwazin i viv zot tousèl.



STRUCTURER L'ÉQUIPE DE COORDINATION ET DE RÉPONSE

OBJECTIF : ASSURER VOTRE CAPACITÉ DE COORDINATION ET DE MISE EN OEUVRE DE VOTRE PMUS



Constituer une équipe de coordination



Créer les fonctions nécessaires à la mise en oeuvre de votre plan d'urgence

La mise en oeuvre de votre plan nécessite au préalable d'identifier les membres de votre organisation qui pourront jouer un rôle. La **constitution de cette équipe de coordination et de réponse, sa formation et le maintien de ses compétences sont fondamentales** pour, le cas échéant, **être en capacité de mettre en oeuvre votre PMUS**.

Le monde associatif connaît un roulement fréquent de ses membres et la vie des associations évolue dans le temps avec un nombre d'adhérents et de bénévoles variable.

Il est important de prendre en compte cet élément pour la constitution des équipes de coordination et leur remplacement lorsque certains membres quittent l'organisation. Cela suppose qu'**à chaque départ un nouveau membre qui intègre la fonction soit formé pour l'occuper** et qu'on s'assure du maintien de ses compétences.

L'ESSENTIEL



Etablir les rôles nécessaires à la mise en oeuvre de votre PMUS



Identifier la personne en charge de la coordination et clarifier son rôle et ses responsabilités



Prévoir 2 personnes par fonction si possible et les choisir sur la base du volontariat et de l'adéquation entre leurs fonctions, leurs compétences et les tâches à réaliser



Questions à se poser :

Comment identifier l'équipe de coordination ?

Les membres de l'équipe sont-ils volontaires ?

POUR



Garantir le bon fonctionnement de la coordination en situation d'urgence et/ou de catastrophe



Avoir suffisamment de ressources pour répondre à la situation d'urgence aussi bien dans son ampleur que dans le temps et éviter l'épuisement de votre équipe

Nena bonpeu maniyr et dann lekip koordinasiyon, nena i peu vnir surplas, dot i peu donné la min depui zot koz.

COMMENT ?



Établir des fiches de poste pour chacune des fonctions dans la préparation, la coordination et la réponse à l'urgence



Faire une campagne de communication interne pour le recrutement de l'équipe de coordination



Former votre équipe aux différentes fonctions et matériels, procédures et fonctionnement de la salle de coordination



Entraîner l'équipe avec des exercices pour corriger les écarts entre le plan et sa mise en oeuvre et pour maintenir les compétences



MAINTENIR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION EN MODE DEGRADÉ

OBJECTIF : ASSURER LA CONTINUITÉ DE VOS ACTIVITÉS ESSENTIELLES MÊME EN CAS D'URGENCE OU DE CATASTROPHE



Identifier vos missions essentielles et stratégiques



Identifier les moyens de mise en oeuvre de vos missions dans des conditions dégradées



Prévoir des modes de fonctionnement adaptés à des scénarios en lien avec les risques identifiés pour l'élaboration du PMUS (Et si..... alors)

Les associations, comme toute autre organisation, ont des **missions qui vont d'importantes à essentielles**, voire cruciales, auprès de publics vulnérables. C'est le cas du secteur sanitaire et social et de l'accompagnement de personnes en situation de dépendance.

Mettre en place un plan de continuité de l'activité, intégré au PMUS, vous aidera à vous préparer à fonctionner en mode "dégradé".

L'ESSENTIEL



Définir vos missions et activités essentielles auprès des publics cibles de l'association et les prioriser



Etablir le cadre et la manière de délivrer vos actions auprès des bénéficiaires tout en respectant la sécurité des membres de votre organisation

POUR



Assurer à vos bénéficiaires les services indispensables qui leur permettront de tenir le temps d'un retour à la normale



Permettre à vos bénévoles d'agir, si les conditions le permettent, en toute sécurité



Jouer votre rôle d'acteur de proximité et de solidarité en restant en lien avec les plus isolés ou les plus fragiles

RAPPEL :

Envisager des scénarios qui permettent de réfléchir collectivement aux modalités de fonctionnement en mode dégradé en passant par une mise en situation qui commence par :

« Et s'il y avait une inondation dans notre ville, quartier, qui ferait quoi ? que ferions-nous en tant qu'association ? »



Questions à se poser :

- Quelles sont nos missions essentielles ? Envers quel type de public ?
- Quelles sont les organismes de tutelle pour nos activités ?
- Ont-elles un plan de continuité d'activité ? Si oui, qui sont nos interlocuteurs dans leur fonctionnement en mode dégradé ?

COMMENT ?



Définir avec votre gouvernance quelles sont vos missions essentielles et stratégiques



Etablir les règles de fonctionnement en cas d'urgence ou de catastrophe et les activités qui seront mises à l'arrêt



Assurez-vous d'avoir mis en place tout le nécessaire au télétravail pour les fonctions administratives tout aussi importantes dans la gestion de l'urgence que pour le maintien de votre activité

Zot i peu profit lokazyon pou fé in refleksyon dsu zot « projet associatif ». Kosa i lé zot l'ADN, kosa lé importan pou zot lantouraz, sé kwa zot maniyr fonksioné é si lé klèr pou tout domoun...



DÉTAILLER LES SERVICES À OFFRIR EN CAS D'URGENCE

OBJECTIF : PARTICIPER À LA RÉPONSE À L'URGENCE ET AUX CATASTROPHES SUR VOTRE TERRITOIRE

1. Définir :
 - Les services à offrir en cas d'urgence
 - Les moyens et compétences nécessaires et leur disponibilité en cas de déploiement
 - Le territoire bénéficiaire des services
 - Le coût

2. Identifier et caractériser vos services d'urgence

L'organisation des secours et la réponse aux situations d'urgence sont régies par des lois et des règles administratives qui allouent aux différents acteurs des responsabilités et des capacités d'actions en fonction de leur statut et de l'échelon territorial.

Les associations de sécurité civile qui jouent un rôle aux côtés des pouvoirs publics sont spécifiquement agréées à cet effet.

Cependant, toutes les associations qui travaillent sur un territoire et accomplissent des missions de solidarité jouent un rôle primordial en cas de catastrophe.

Elles ont des compétences et des moyens qui peuvent venir en soutien et en complément des acteurs spécialisés de la réponse à l'urgence.

L'ESSENTIEL



Qualifier et quantifier les services disponibles à court, moyen et long terme



Identifier les ressources humaines à même de les déployer



Informier vos membres (salariés, bénévoles et bénéficiaires) des services prévus, en dehors des missions du quotidien, en cas de déclenchement de votre PMUS

POUR



Préparer vos équipes à déployer ces services dans un contexte de travail différent avec des bénéficiaires différents ou auprès des organisations tierces



Communiquer avec les pouvoirs publics sur vos capacités

COMMENT ?



Comprendre le système d'organisation des secours et le rôle des différents acteurs impliqués à travers le plan ORSEC



Comprendre sa place dans la réponse à l'urgence



Prendre contact avec les organisations de sécurité civile pour établir des partenariats de complémentarité



Former ses membres à déployer ces services en coordination avec d'autres organisations



Questions à se poser :

- Quels services peuvent être mis en œuvre en fonction du statut, de l'expertise, des ressources et des mandats de l'association ?
- Comment et à quelles conditions pouvons-nous assurer ces ressources à court, moyen et long terme ?

Suivan la situasiyon, lo bann servis i peu èt diféran. Lé pa grav si dann detrwa situasiyon zot i gagn pa mèt ansanm. Lésansiyèl sé done la fors kan zot i gagn.



ASSURER LES MOYENS DE COMMUNICATION

OBJECTIF : GARANTIR SA CAPACITÉ DE COMMUNIQUER LORS DE LA MISE EN OEUVRE DU PMUS



Etre alerté



Alerter



S'informer



Se coordonner en interne et avec les autres acteurs

Quelle que soit la situation, il est indispensable de **disposer de moyens de communication** pour échanger tout au long de la réponse à l'urgence et après. C'est garantir le **relais de l'alerte auprès de/vers les autorités, vers ses propres membres ainsi que le déclenchement de votre cellule de coordination et de votre réponse sur le terrain** (mobilisation des membres de l'association).

Pendant une catastrophe, les moyens de communication peuvent être inopérants. Il est indispensable d'**intégrer** dans le PMUS **des moyens de communication alternatifs** et d'introduire des outils et procédures supplémentaires pour y faire face.

L'ESSENTIEL



Mettre en place une procédure de rassemblement en cas de panne des moyens de communication lors d'une situation d'urgence



Fiabiliser ses capacités technologiques et d'accès au réseau téléphonique et internet

POUR



Être capable de s'informer et d'informer



Mettre en place la cellule de coordination et lui permettre de communiquer avec le terrain et les autorités



Garantir ses moyens de communication interne et externe



Questions à se poser :

Quels moyens technologiques fiables sont indispensables pour assurer la communication entre l'équipe de coordination et les intervenants ?

Les personnes en charge de la mise en oeuvre du plan ont-elles été formées à l'utilisation des moyens ?

Notre personnel et nos membres identifiés sont-ils joignables en permanence ?

COMMENT ?



Avoir plusieurs fournisseurs de téléphonie et de réseau internet



Mettre en place un système de radio amateur en lien avec des associations spécialisées

Penser à préparer votre communication externe, notamment avec les médias. Désigner une personne responsable de la communication avec les médias.



Nadfwa lo bann
mwayin lo pli sinp
lé lo pli efikas ;
portaport, koz ek
domoun i marsh
biyn osi si na pwin
danzé dann somin.

MAINTENIR LE PLAN D'URGENCE ET DE SOLIDARITÉ OPÉRATIONNEL

OBJECTIF : ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU PMUS A LONG TERME



Son efficacité dépend de sa mise à jour qui permet aux organisations d'intégrer les changements qui auront toute leur importance en situation d'urgence et de catastrophe

La rédaction initiale du PMUS ne suffit pas à elle seule. Il est impératif, pour en tirer meilleur parti, de le réviser régulièrement.

En cas de changement important pour votre association : roulement des personnels (bénévoles et/ou salariés), nouvelles activités, fin de certaines missions ou de certaines ressources (financières, matérielles, etc.), il est extrêmement important de revoir votre plan pour qu'il soit le plus fidèle possible à la réalité de votre situation.

De même, il est crucial qu'il soit connu par le plus grand nombre au sein de votre association, pour à la fois diffuser une culture du risque et assurer la transmission des connaissances et des compétences développées dans le cadre de son élaboration.

L'ESSENTIEL



Tenir votre plan à jour



Faire connaître votre plan en interne



Mettre à jour les connaissances acquises



Faire des exercices régulièrement



Questions à se poser :

- Qui est en charge de la révision du PMUS ?
- Quelles sont les modalités à mettre en place pour la modification de notre PMUS ?
- Comment informer de ces modifications l'ensemble des personnes concernées ?

POUR



Être plus efficace en cas de sinistre



Faire face au changement des effectifs



Répondre aux nouveaux enjeux qui concernent vos publics ou votre territoire

**Memsi tout' lo bann risk
lé pa liyé ek siklone,
zot i peu prévwär in
réviziyon avan la sézon
siklone. I permèt
pa oublié.**



COMMENT ?

Tous les ans, évaluer le PMUS au regard des changements en cours dans votre organisation



Si ces changements sont mineurs, apporter les rectifications nécessaires (effectif, matériels disponibles, etc.)



Si ces changements sont majeurs, mettre en place une révision du plan avec l'ensemble des parties prenantes de votre PMUS

RÉALISER UN RETOUR D'EXPÉRIENCE (RETEX) : LE BILAN

OBJECTIF : EN TIRANT LES LEÇONS DES INTERVENTIONS ET EXERCICES, AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE SON ASSOCIATION



Faire face à des situations d'urgence et/ou de catastrophe grâce aux retours d'expérience avec ses membres et partenaires

Chaque situation d'urgence et/ou de catastrophe défie les organisations dans leur fonctionnement, qu'elles soient des institutions publiques, des associations ou des entreprises.

Après l'événement, il est important de comprendre ce que le PMUS a permis de faire pour sauvegarder ses capacités d'action, apporter un soutien à ses bénéficiaires et participer à la réponse à l'urgence.

Il est tout aussi important de comprendre ce qui peut être amélioré au PMUS et de le faire évoluer.

L'ESSENTIEL



Intégrer au PMUS les modalités du bilan post événement ou après exercice



Faire un bilan à chaud (24h après l'événement) pour recueillir le vécu des personnes qui ont participé aux actions de l'association



Renouveler ce bilan à froid. Ces 2 actions nécessitent d'être bien préparées pour respecter les besoins psychologiques des personnes



Questions à se poser :

- Qui est responsable du retour d'expérience ?
- Avec quelle méthode ?
- Qui rédige le rapport ?
- Comment est-il partagé en interne et en externe ?

POUR



Donner la parole à celles et ceux qui ont contribué à la réponse à l'urgence (ou à l'exercice) et les remercier



Identifier les succès et les pistes d'amélioration



Faire évoluer et améliorer votre PMUS



Proposer des formations complémentaires à vos membres



Si zot lé pa tousèl dsu zot teritwar, ézit pa fé lo « bilan à froid » ek dot' zasosiasiyon. I peu done azot la fors ou sinonsa dzidé... é riskab proshin kou, zot i peu mètansanm.

COMMENT ?



Réunir l'ensemble des membres qui ont participé à l'opération



Utiliser une méthode éprouvée de partage d'expérience. Rédiger un rapport de retour d'expérience et partager avec les membres de l'équipe

Auto-évaluation des acquis et besoins pour la réalisation du plan d'urgence

NOUS

(l'association/membres du projet associatif et référent projet)

1. NOUS CONNAISSENT L'ÉCOSYSTÈME DE GESTION DE CRISE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Point(s) à approfondir	Défis à relever	
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	
2. NOUS CONNAISSENT LES RISQUES SUR NOTRE COMMUNE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Point(s) à approfondir	Défis à relever	
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	
3. NOUS CONNAISSENT NOTRE VULNÉRABILITÉ	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Point(s) à approfondir	Défis à relever	
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	
4. NOUS CONNAISSENT LA VULNÉRABILITÉ SPÉCIFIQUE DE NOS BÉNÉFICIAIRES	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Point(s) à approfondir	Défis à relever	
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	
5. NOTRE ÉQUIPE PROJET EST CONSTITUÉE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Point(s) à approfondir	Défis à relever	
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	
6. NOTRE PLAN D'URGENCE EST RÉALISÉ	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Point(s) à approfondir	Défis à relever	
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	
7. NOUS CONNAISSENT NOS SERVICES D'URGENCE À OFFRIR OU MOBILISER	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Point(s) à approfondir	Défis à relever	
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	
8. NOUS RÉALISONS DES EXERCICES DE SIMULATION	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Point(s) à approfondir	Défis à relever	
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	
9. NOUS RÉALISONS UN RETEX APRÈS CHAQUE ÉVÈNEMENT	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Point(s) à approfondir	Défis à relever	
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	
10. NOUS SAVONS ACTUALISER NOTRE PMUS	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Point(s) à approfondir	Défis à relever	
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	

CONCLUSION

Vous avez maintenant un bon aperçu de votre exposition aux risques majeurs, de votre écosystème « aidant » mais aussi des besoins de vous préparer au mieux à l'urgence et aux catastrophes éventuelles qui pourraient survenir sur votre territoire.

Ce guide est évolutif. Il vous permet d'avancer pas à pas dans la rédaction de votre PMUS, en vous proposant des questions essentielles pour sa réalisation mais aussi en les illustrant d'exemples. Les ateliers d'accompagnement vous permettront de compléter votre réflexion et la mise en oeuvre de ce projet au sein de votre association.

Pour parvenir à réaliser votre PMUS, une bonne dose de mobilisation est indispensable. Chaque pas vers la préparation est un pas de plus vers l'atténuation de l'impact d'une catastrophe et la limitation des pertes humaines et matérielles au sein de votre association et autour de vous.

Votre implication et votre expertise sont donc précieuses pour nous tous. Ensemble, nous sommes mieux préparés.

Ansanm nou lé paré

Glossaire et sigles relatifs aux risques majeurs

Danger	État qui correspond aux préjudices potentiels d'un phénomène naturel ou technologique sur les personnes.
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs Conformément à l'article L125-2 du Code de l'Environnement, le préfet consigne dans un dossier établi au niveau départemental, les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs Conformément à l'article L125-2 du code de l'environnement, il recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune. Il est établi par le maire qui l'accompagne du plan communal d'affichage des risques et des consignes.
Enjeux	Personnes, biens, activités, moyens, patrimoine bâti, culturel ou environnemental, etc. susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel ou technologique et de subir des préjudices ou des dommages. Les enjeux s'apprécient aussi bien pour le présent que pour le futur. Les biens et activités peuvent être évalués monétairement, les personnes exposées dénombrées, sans préjuger toutefois de leur capacité à résister à la manifestation du phénomène pour l'aléa retenu.
IAL	Information des Acquéreurs Locataires C'est la double obligation pour le vendeur/bailleur de biens immobiliers d'informer les acquéreurs/locataires, d'une part sur la localisation du bien au regard du zonage sismique et/ou d'un plan de prévention des risques (PPR), d'autre part, de toute indemnisation de sinistre consécutive à une catastrophe naturelle ou technologique reconnue comme telle. L'IAL est un volet de l'Information Préventive du Public sur les risques (IPP).
IPP	Information Préventive du Public C'est un droit du citoyen inscrit dans le code de l'environnement. Elle consiste à décrire les risques majeurs, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens, l'environnement et à faire connaître les mesures de prévention et de sauvegarde à appliquer pour en limiter les effets.
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile Le plan ORSEC s'inscrit dans le dispositif général de la planification de défense et de sécurité civiles. Il organise la mobilisation, la mise en oeuvre et la coordination des actions de toute personne publique et privée concourant à la protection générale des populations. Décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Phénomène naturel	Élément physique naturel, de toute nature et temporalité (<i>exemple : fortes pluies, vents forts, vagues-submersion, etc.</i>)
PCS	Plan Communal de Sauvegarde L'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 ont rendu le Plan Communal de Sauvegarde obligatoire dans les communes dotées d'un PPRN approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un PPI.
PICS	Plan intercommunal de Sauvegarde Prépare la réponse aux situations de crise et organise, au minimum, la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.
PLU	Plan Local d'Urbanisme Il a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). Le PLU est un document opérationnel et stratégique qui définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable.
POI	Plan d'Opération Interne Les industriels exploitant des établissements classés SEVESO élaborent leur Plan d'Opération Interne (POI) qui concerne les moyens à mettre en place à l'intérieur de l'établissement en cas d'accident : il définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en oeuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement.
POS	Plan d'Occupation des Sols Il est l'expression du droit des sols, encadrant la majorité des autorisations de construire et une bonne part des interventions sur l'espace bâti naturel d'une commune. Il est peu à peu remplacé par le PLU.
PPI	Plan Particulier d'Intervention Plan prévu et déclenché par le préfet si les conséquences d'un accident industriel, dans un établissement présentant des risques, menacent les populations riveraines. Le préfet prend l'unique direction des opérations de secours. Le PPI est intégré dans le dispositif ORSEC.
PPRn	Plan de Prévention des Risques naturels Le plan de prévention des risques naturels est un document réalisé par l'État qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.
PPRT	Plan de Prévention des Risques technologiques La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques. Leur objectif est de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et mieux encadrer l'urbanisation future. Les PPRT concernent les établissements SEVESO à « haut risque » dits AS (établissements soumis à servitude d'utilité publique).
Risque	Le risque résulte du croisement de l'aléa et d'un enjeu vulnérable. Pertes potentielles en personnes, biens, activités, éléments du patrimoine culturel ou environnemental consécutives à la survenue d'un aléa.

ADRASEC : Association Départementale des RadioAmateurs au service de la Sécurité Civile

APIC : Avertissement de Pluies Intenses à l'échelle des Communes

ARS : Agence Régionale de Santé

BRGM : Bureau des Recherches Géologiques et Minières

CASUD : Communauté d'Agglomération du SUD

CIREST : Communauté Intercommunale Réunion EST

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

COP : Centre opérationnel de la Préfecture

CREPS : Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive

CRGT : Centre Régional de Gestion du Trafic

CROSS : Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage

CUMP : Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

CVH : Cellule de Veille Hydrologique

DAL : Dispositifs d'alerte locaux

DTPN : Direction territoriale de la police nationale

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DOS : Directeur des Opérations de Secours

DMSOI : Direction de la Mer Sud Océan Indien

DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

DSAC OI : Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Océan Indien

DSO : Dispositif spécifique ORSEC

EDF : Électricité de France

EMD : Événements Météorologiques Dangereux

EMZPCOI : État-major de Zone et de Protection Civile de l'Océan Indien

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPLÉ : Etablissement Public Local d'Enseignement

FAZSOI : Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien

MEET : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et des Territoires

ONF : Office National des Forêts

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PCO : Poste de Commandement Opérationnel

PICS : Plan intercommunal de sauvegarde

PIROI : Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien

RETEX : Retour d'expérience

SAIP : Système d'Alerte et d'Informations des Populations

SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SNA OI : Service de la Navigation Aérienne Océan Indien

SNSM : Société Nationale de Sauvetage en Mer

SRCI : Service Régional de la Communication Interministérielle

VISOV : Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel

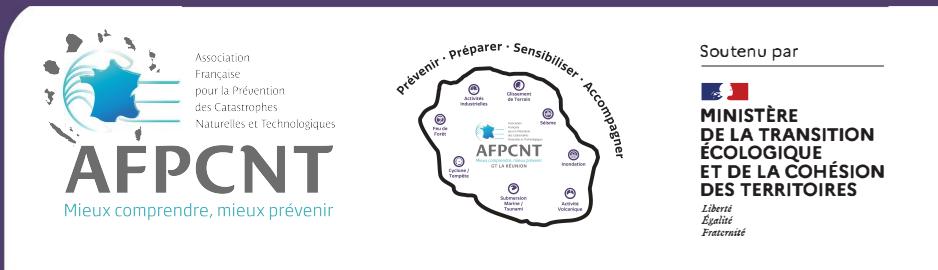
ANSANM NOU LÉ PARÉ



GUIDE Se préparer aux situations d'urgence & de catastrophe

Plan de mesures d'urgence
et de solidarité

Pour les associations réunionnaises



Soutenu par



Élaboré par : AFPCNT